

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 février 2009

Étaient présents en Mairie de Cognin-les-Gorges à 20 h 00 :

Présents : Mesdames BOREL, BONTA, LAUDE, SIMOENS, AGERON. Messieurs GLENAT, FERROUILLAT, DE GAUDENZI, BAYLE, MATRAIRE, DURAND, REYNAUD-DULAURIER, MELGAREJO, MOURRE.
Excusée: L. MUZARD

1/ Employé Communal : avancement de grade

Suite aux informations prises auprès du Centre de Gestion quant à la carrière de Grégory Reynaud-Dulaurier, vu sa réussite au concours d'agent technique en 2004, vu « la réforme des catégories C » en 2007, vu « le principe de reclassement des agents de l'échelle 3 vers l'échelle 4 », il convient de le reclasser « agent technique 1ère classe échelle 4 » à compter du 01 janvier 2009.

2/ Convention de servitude avec ERDF

M. le Maire présente au Conseil Municipal la convention de servitude concernant l'extension du réseau électrique souterrain desservant le bâtiment École/Mairie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la dite convention.

3/ Fond de compensation TVA (TVA récupérable sur les dépenses d'investissement)

Le Conseil municipal prend connaissance des documents concernant la nouveauté sur le FCTVA prévue dans la loi de finance 2009 et son plan de relance de l'économie.

En 2009, les Communes pourront bénéficier du FCTVA au titre des dépenses de 2007 et 2008 si elle s'engage pour 2009 à faire progresser leurs dépenses réelles d'équipement par rapport à la moyenne de celles des années 2004, 2005, 2006 et 2007. Cet engagement doit se faire par convention avec le Préfet de Département avant le 15 avril 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge le Maire de signer cette convention, si la Commune rentre dans le cadre des engagements précités.

4/ Urbanisme

Le Conseil Municipal prend connaissance des 2 déclarations de travaux:

- M. et Mme REPELIN Roger, rue de la Trainière, pour la construction d'un balcon et escalier en bois à l'arrière de son appartement.
- M. et Mme BERGER Cédric, Nalletière, pour la modification de la toiture.

5/ Alarme

Suite au 3ème vol des locaux techniques communaux, le Conseil Municipal décide de faire installer une alarme dans ces locaux ainsi que dans la Mairie.

Un devis de l'Entreprise David industrie pour un montant de 4184,40 €TTC est proposé et accepté par le Conseil.

6/ Station d'Épuration

M. le Maire explique que l'autorisation de la MISE (Service Eau/DDAF) est toujours bloquée par le veto de la commission des risques de la DDE. Malgré l'étude de RTM, prouvant qu'avec 10m de recul l'ouvrage n'éprouverait aucun risque avec une crue centennale, le service des risques DDE refuse de se déplacer et de trouver une solution sur le site même.